

TEMPS PROBABLE:

REGION PARISIENNE. — Temps médiocre, par vent assez fort de l'ouest. Quelques pluies. Pluies et averse. Quelques éclaircies. Moins doux. Nuit : 7°. Jour : 12°.

EN FRANCE. — Temps médiocre sur toute la France, et mêmes conditions atmosphériques que sur la région parisienne. Rafraîchissement général, principalement sur la moitié Est.

SOLEIL : Lever, 6 h. 21 ; coucher, 16 h. 49.

LUNE : Pl. le 20 ; dern. quart, le 4 novembre.

NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE

LES NEGOCIATIONS PROCHAINES SUR LE RÈGLEMENT FINAL DES RÉPARATIONS

Avec l'aide précieuse de M. Parker Gilbert, les gouvernements intéressés préparent la réunion du comité d'experts qui, d'après le communiqué de Genève du 16 septembre, doit étudier le règlement du problème des réparations. On travaille dans les chancelleries; l'opinion et la presse s'agitent et des articles plus ou moins bien informés paraissent de divers côtés; enfin, une campagne se dessine outre-Rhin pour faire croire déjà que l'Allemagne ne pourra payer que des sommes très réduites et que la France émettra, au contraire, des prétentions inadmissibles; des erreurs, involontaires ou non, sont commises à ce propos.

Il est nécessaire que le public français ait une vue parfaitement claire de la question et qu'il ne soit pas entraîné par des raisonnements spécieux qui n'auraient d'autre résultat que de troubler sa manière de voir.

Les clauses du traité de Versailles

Prenons d'abord les textes. Ils sont au nombre de deux : le traité de paix et le plan Dawes; nous n'avons pas à prendre en considération, pour le moment, l'accord interallié de Spa et l'arrangement du 14 janvier 1925 qui ont réglé entre les Etats créanciers la répartition des sommes à recevoir de l'Allemagne; nous nous occuperons ultérieurement de cet aspect purement interallié de la question.

La partie VIII du traité intitulée « Réparations » commence par l'article 231, par lequel l'Allemagne et ses alliés sont déclarés responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux; c'est le fameux article de la responsabilité de l'Allemagne; il s'ensuit que toutes les réparations, d'après le traité de paix, sont fondées sur cette responsabilité. On comprend donc les efforts que a faits le gouvernement allemand pour se disculper; pendant toute une longue période, il a jugé que non seulement il y avait là pour lui une question d'honneur moral, mais un intérêt matériel, parce qu'une fois l'innocence de l'Allemagne démontrée, elle n'était plus redevable des réparations.

La commission des réparations avait pour tâche de « fixer le montant total de la dette allemande et notifier ce montant à l'Allemagne, au plus tard le 1^{er} mai 1921; elle devait, après cette date, étudier de temps à autre les ressources et les capacités de l'Allemagne et, après avoir donné aux représentants de ce pays l'équitable faculté de se faire entendre, elle aurait tous pouvoirs pour étendre la période et modifier les modalités des paiements; mais elle ne pourrait faire remise d'aucune somme sans l'autorisation des divers gouvernements représentés à la commission ». (Article 234.)

C'est en vertu de ces dispositions que, le 30 novembre 1924, la commission des réparations convoqua les experts qui élaborèrent le plan Dawes; ils avaient pour instructions de « rechercher les moyens d'équilibrer le budget et les mesures à prendre pour stabiliser la monnaie de l'Allemagne ».

Les conditions du plan Dawes

Les experts du plan Dawes s'inspirèrent à la lettre des instructions de la commission des réparations et des articles du traité de paix. Dans sa lettre d'envoi à la commission des réparations, le général Dawes écrit que « puisque, par suite de la guerre, les créanciers de l'Allemagne payent des impôts à la limite de leur capacité de paiement, l'Allemagne aussi doit payer des impôts d'année en année et à la limite de la sienne ». Il répète ensuite un alinéa du paragraphe 12 de l'annexe II à la partie « Réparations » du traité et qui est ainsi conçu : « La commission des réparations devra acquiescer à la certitude qu'en général le système fiscal allemand est tout à fait aussi lourd, proportionnellement, que celui d'une quelconque des puissances représentées à la commission. » Et il ajoute : « On ne saurait s'attendre à plus que cette limite ni demander moins, car ce serait libérer l'Allemagne des difficultés communes et lui donner un avantage injuste dans les luttes industrielles de l'avenir. Le plan est établi d'après ce principe. »

Ainsi le général Dawes introduit une nouvelle raison pour justifier les réparations : il ne s'agit pas seulement d'une question morale, mais d'un problème économique. Les experts disent de même, dans leur rapport, que l'exécution des obligations de réparations de l'Al-

lemagne est indispensable à la reconstruction de l'Europe occidentale. Si l'Allemagne ne payait pas les réparations, elle serait placée dans une situation privilégiée par rapport aux nations alliées dont les territoires ont été dévastés par la guerre. « Il répugnerait manifestement à tout sentiment de justice naturelle que les contribuables de pays dont de grandes et importantes régions ont été dévastées par la guerre aient à supporter la charge de la reconstruction de ces régions, tandis que le contribuable allemand, dont le territoire n'a pas subi de dévastations comparables, s'en tirerait avec un fardeau moins lourd. »

Néanmoins, le comité n'a jamais perdu de vue la nécessité de maintenir l'équilibre du budget et la stabilité monétaire de l'Allemagne; « ce sont là des moyens destinés à satisfaire à la fois aux besoins essentiels de l'Allemagne et aux obligations que lui impose le traité ». Aussi le comité estime-t-il que « le peuple allemand peut faire face aux charges imposées par le projet sans que son niveau d'existence devienne inférieur à celui des pays alliés et de ses voisins d'Europe qui sont également soumis à de lourdes charges résultant en grande partie de la catastrophe de la guerre ».

Les experts du plan Dawes ne pouvaient posséder plus de pouvoirs que la commission des réparations en avait elle-même. Il leur était interdit de fixer à nouveau le montant total des réparations à payer par l'Allemagne puisque la commission des réparations avait déjà fait ce travail en évaluant ces réparations à 132 milliards de marks or; aussi se sont-ils bornés à « construire un système qui assure le paiement maximum que l'Allemagne est capable de faire chaque année en sa propre monnaie ».

Et c'est ainsi qu'ils peuvent conclure : « Il n'est pas de la compétence du comité d'établir le moment où l'index (indice de prospérité) devra cesser de jouer ou le moment d'annuités que l'Allemagne aura à payer, car de telles déterminations équivaudraient à une nouvelle fixation de la dette allemande en capital. Si de nouveaux arrangements étaient faits pour parvenir à un règlement définitif des diverses obligations financières internationales provenant de la guerre, il serait facile, pour les dettes allemandes, de faire fonctionner notre projet conformément à ces nouvelles conditions. »

Tels sont les principes. Ils sont empreints de la plus saine logique et doivent, par conséquent, subsister. Ils se résument en deux lignes : l'Allemagne doit payer tout ce qu'elle peut payer sans qu'il soit porté atteinte à l'équilibre de son budget et à la stabilité de sa monnaie; de même, le niveau d'existence du peuple allemand ne doit pas être inférieur à celui des pays alliés et de ses voisins d'Europe.

Dans ces limites, les experts ont jugé que l'Allemagne peut payer chaque année, à partir de l'annuité 1928-29, une somme de 2 milliards 1/2 de marks or, plus ce qu'indiquera l'indice de prospérité. Il serait antiéconomique et imprudent de demander plus à l'Allemagne; il serait tout aussi antiéconomique et tout aussi imprudent de lui demander moins.

Nous examinerons prochainement ce que, dans les négociations qui vont s'ouvrir, doit donner l'application de ces principes.

Jacques SEYDOUX.

LE DUC DE BRABANT INAUGURE CET APRÈS-MIDI LE "HOME" DES INVALIDES BELGES A PARIS

Des milliers d'anciens combattants belges sont arrivés hier

(Voir à la deuxième page.)



A LA GARE DU NORD. — M. Louis Marin (X), ministre des Pensions, recevant nos hôtes au nom du gouvernement à leur arrivée à Paris.

LES ENTRETIENS POINCARÉ-CHURCHILL ET PARKER GILBERT

Aucune décision d'aucune sorte n'a été prise, même en ce qui concerne la composition du comité d'experts, la date et le lieu de sa réunion

L'entretien qu'on a vu vendredi matin, au ministère des Finances, MM. Parker Gilbert et Winston Churchill avec M. Raymond Poincaré a donné lieu à une multitude de suppositions et de rumeurs.

D'après les uns, l'agent général des paiements, après avoir soumis à Londres, à MM. Churchill et Baldwin, des propositions précises quant à la révision du plan Dawes et à l'arrangement international susceptible d'y être substitué, est venu procéder de même auprès du ministre des Finances, qui se trouve être en même temps le président du Conseil.

D'après d'autres, on se serait déjà mis d'accord sur divers points essentiels, et certains journaux publient le chiffre de 30 ou 35 milliards de marks or comme étant la somme suggérée par M. Parker Gilbert et agréée par les ministres français et britannique pour le règlement définitif de la dette allemande.

Ce qui est vrai, c'est que les échanges de vues, tant entre M. Poincaré et M. Churchill qu'entre M. Poincaré et M. Parker Gilbert, ont sensiblement éclairci la situation. Ils ont permis à chacun de confronter ses propres projets avec ceux de ses interlocuteurs et de se rendre compte qu'ils sont tous désireux de mener à bien, loyalement, comme le président du Conseil l'a déclaré à Chamberlain, les négociations dont la conversation de Paris est un des préludes.

(A la Dernière Heure : L'opinion à Londres et à Berlin.)

Le Livre blanc sur l'accord naval sera publié demain

Le Livre blanc, contenant les documents relatifs au compromis naval franco-anglais, paraîtra lundi prochain à Londres et sera communiqué mardi à la presse. De son côté, le gouvernement français publiera un petit Livre bleu, comprenant tous les documents français.

AUJOURD'HUI SCRUTIN DE BALLOTAGE pour l'élection de 239 conseillers généraux

La catastrophe de Vincennes

C'EST MAINTENANT SEIZE CADAVRES QU'ON A RETIRÉS DES DÉCOMBRES (Voir à la troisième page.)



L'entrepreneur-propriétaire Antonio Provi, photographié hier, dans les coulisses du Palais. Le juge d'instruction l'a inculpé, ainsi que le chef de chantier Toscani, d'homicides par imprudence.

A Longchamp aujourd'hui

Prix du Conseil Municipal

(Voir à la quatrième page.)

La pose de la première pierre de la nouvelle gare de l'Est



M. Tardieu, président hier la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle gare de l'Est, a prononcé un magistral discours au cours duquel il a envisagé l'avenir de la circulation dans Paris et insisté sur la nécessité d'édifier un plan d'ensemble. Notre cliché, pris au cours de cette cérémonie dont on trouvera compte rendu à la troisième page, représente le ministre des Travaux publics faisant le geste symbolique de sceller la première pierre à sa droite. M. Renaudin, président du conseil d'administration des Chemins de fer de l'Est.

LA TRAGIQUE AVENTURE DE L'AVIATEUR MAC DONALD

Londres, 20 octobre (dep. P. Parisien). Deux informations, concernant la tragique aventure de l'aviateur Mac Donald, nous sont parvenues, signalant, l'une et l'autre qu'une « leur avait été aperçue dans le ciel ».

La première émanait du vapeur *Murdoch*, et relatait que la leur, vue à 900 kilomètres à l'ouest de Terre-Neuve, pouvait avoir été provoquée par une explosion; la seconde provenait du paquebot *Montclair*, annonçant que plusieurs passagers et hommes d'équipage avaient aperçu, au nord-ouest de l'Islande, une lumière tomber en laissant une trace lumineuse.

Est-il nécessaire de faire remarquer que l'une au moins de ces informations, sinon toutes deux, ne saurait se rapporter à Mac Donald.

Plus d'espoir

L'absence prolongée de nouvelles certaines ajoutée aux alarmes que nous signalions hier. En fait, dans les milieux compétents, on a abandonné à peu près tout espoir. Seule, la femme du pilote, avec une vaillance qui émeut le public, persiste à avoir confiance et se raccroche à l'espoir que son mari, tombé en mer, a été recueilli par un petit bâtiment dépourvu d'un appareil de T. S. F.

Une passagère projetée hors d'un avion au cours d'un vol au-dessus des Alpes

On a retrouvé son cadavre sur le glacier (Thonon, 20 octobre (dep. Havas). Hier après-midi, un pilote militaire effectuait avec une passagère suisse un raid au-dessus des Alpes. Alors qu'il survolait le glacier d'Aletsch, l'avion fut pris dans un tourbillon. L'aviateur parvint à rétablir son appareil, mais lorsqu'il eut repris son équilibre, il s'aperçut de la disparition de sa passagère.

Les recherches effectuées ont abouti, ce matin, à la découverte du cadavre sur le glacier.

Les noces d'argent de M. Stresemann

Berlin, 20 octobre (dep. Havas). M. et Mme Stresemann célèbrent aujourd'hui leurs noces d'argent.

MM. POINCARÉ ET TARDIEU INAUGURENT AUJOURD'HUI LA LIGNE SAINT-DIÉ-SALES

MM. Poincaré et Tardieu inaugurent aujourd'hui la nouvelle ligne ferroviaire Saint-Dié-Sales, qui réalise la percée des Vosges.

Un train spécial s'arrêtera vers 8 h. 30 à Lérourville, où sera accueilli le port aujourd'hui. Aucun navire n'est parti, sauf le *Médic-II* et l'*Alfa*, courriers du Maroc. L'équipage du *Timgad* était prêt à appareiller pour Alger, mais la compagnie ayant décidé d'envoyer le navire sur Tunis, afin de pouvoir embarquer un très grand nombre de voyageurs à destination de ce port, l'équipage a mis sa à terre. La décision du syndicat est intervenue d'ailleurs peu après, et le navire ne partira pas plus sur Alger que sur Tunis.

Sept mille passagers sont maintenant en souffrance à Marseille. Ces voyageurs espèrent qu'un accord interviendrait bientôt entre les compagnies et le syndicat, mais cet accord n'est pas près de se réaliser. Une entrevue a eu lieu ce soir entre les armateurs et les inscrits. Les uns et les autres ont exposé leur point de vue, mais aucune décision n'a été prise. Demain, les armateurs feront connaître leur dernier mot.

Le mariage du roi de Bulgarie avec la princesse Giovanna d'Italie serait définitivement décidé

Belgrade, 20 octobre (d. Petit Parisien). Selon des informations de source digne de foi, le mariage du roi Boris de Bulgarie avec la princesse Giovanna d'Italie serait définitivement arrêté. La cérémonie aurait lieu aussitôt après que le gouvernement bulgare aura procédé à la stabilisation de la monnaie.

La Fédération de tennis annonce qu'elle n'organiserait plus d'épreuves tant que la taxe sur les spectacles frappera ses tournois publics

Pour protester contre l'application de la taxe sur les spectacles dont sont frappées les réunions qu'elle organise, la Fédération Française de Lawn-Tennis a pris les résolutions suivantes :

1^{re} Tous les tournois ouverts sont supprimés pour l'hiver 1928-1929 ;

2^o Si l'état de choses actuel n'a pas été modifié avant le 1^{er} mars 1929, tous les tournois ouverts du printemps et d'été seront supprimés et les démarches nécessaires seront faites auprès des fédérations étrangères pour que les épreuves de la Coupe Davis, actuellement attribuées à la France, soient jouées chez l'une d'entre elles.

QUATRE MOIS PARMI NOS NOIRS D'AFRIQUE

POLICE ET JUSTICE DANS UN VILLAGE SUR LE NIGER

UNE AUDIENCE AU TRIBUNAL DE NIAFOUNKÉ

Où l'on voit à l'œuvre « ma commandant », flanqué des notables jurés noirs, débrouillant doléances et explications burlesques des plaideurs, où les plaintes en adultère tiennent une grande place



Les notables jurés (Dessin de Rouquayrol, compagnon de route d'Albert Londres.)

Et j'arrivai à Niafouké. C'est un village comme ça, sur le Niger, quand on marche vers Tombouctou.

Un nègre, ramassé, costaud, en trainait un plus grand, par le poignet. Cela se passait au marché. Tous les cent mètres, les deux compères s'arrêtaient. Le costaud lâchait son homme et, levant les bras, il se mettait à hurler, devant la foule assemblée, quelque chose qui devait être terrible. L'autre, tête baissée, subissait l'apostrophe. Ensuite, l'aboyeur le ressaisissait, le menait plus loin; la séance recommençait.

Alors il passa un blanc, qui avait un vieux casque culotté, un de ces casques de broussard, qui racontent d'eux-mêmes les tornades, les hivernages, les tempêtes de sable, les coups de soleil et les attaques que, par en dessous, mène le cafard.

— Vous devez parler la langue, lui dis-je, que dit celui-là ?

— Il crie : « Ordre du commandant. » Voilà un dégoûtant, un immonde saligaud, un vilain grand cochon, qui s'est oublié en plein midi sur la belle place publique.

— Dites donc, parce que votre casque est le plus sale que j'aie encore aperçu, est-ce une raison pour vous payer la tête d'un étranger ?

— Allez au diable ! fit-il.

Il disparut.

Je me présentai chez le commandant.

— Est-ce vrai, lui dis-je, que

voilà un aboyeur crie : « Voilà un dégoûtant qui a fait... » ?

— Oui, c'est vrai. Ils sont très orgueilleux et cela les vexe.

On ne devait pas s'ennuyer à Niafouké. Je m'arrêtai là. Justement, c'était jour de tribunal.

La physionomie de la résidence était réglementaire. Une centaine de noirs attendaient, assis devant la maison. Toutefois, il me sembla remarquer du nouveau. Sous la véranda, un banc; sur ce banc, cinq nègres, de toute évidence supérieurs aux autres. C'étaient des chefs de canton en retenue ! Il paraît qu'ils se saoulaient, qu'ils manquaient d'autorité. Le diou de la brousse leur avait « collé » huit jours de piquet ! C'étaient cinq préfets en bonnet d'âne ! Sacrée Afrique !

La justice en brousse n'a pas de palais. Elle n'a pas de juges non plus. Elle pourrait avoir un chéne ? Il n'y a pas que des fromagers ! La justice, c'est le commandant.

Le commandant doit être comme le bon pain, c'est-à-dire complet. Lors d'une émeute, il se fait maché. Dans une période de famine, il est tendant. Si le fleuve ou les hippopotames font sauter un pont, c'est lui l'ingénieur. Conducteur des ponts, il est également de la chaussée. Voilà deux ans, on cherchait en France, de tous côtés, un ministre des Finances. Chaque commandant en est un. Il est avocat-conseil. On a vu qu'il

était gargariser. Dans les forêts, il sera forestier; sur la côte, caoutchier, et dans le désert, il deviendra chameau ! Aujourd'hui, il est juge.

Allons juger !

On s'installa dans une pièce de la résidence, le commandant devant une table, l'interprète à ses côtés. Flanquant la table, deux moricauds de la plus belle eau, deux notables : les jurés. En avant !

Le premier que l'on introduisit n'était pas décent. La ficelle qui le ceinturait tombait en lambeaux ! Il pourrait prendre un costume neuf quand il vient au tribunal !

— Qu'est-ce qu'il veut ? demanda le commandant.

L'homme partit dans un long discours. Estimant qu'il avait suffisamment parlé, le commandant l'arrêta. L'interprète traduisit :

— Il dit qu'ayant hérité des deux femmes de son père, dont l'une était sa mère, il a marié sa mère avec l'un de ses amis qui, en échange, lui avait promis une vache. Or, au bout de deux mois, l'ami lui a rendu sa mère en lui disant qu'il préférait sa vache. Il demande que l'ami reprenne sa mère et lui donne un mouton puisqu'il trouve qu'une vache c'est trop cher.

— Qu'en pensent les notables ? demanda le commandant.

Les notables dormaient.

Le commandant frappa un grand coup sur la table. Les autres sursautèrent. Mis au courant, les notables voulurent connaître l'âge de la mère.

— A peu près deux fois mon âge, dit le fils.

Les notables répondirent qu'elle ne valait même pas un cabri !

Le tireur de garde saisit alors le plaignant et le jeta dans la cour. On passa à l'affaire suivante. C'était une tentative de meurtre. Le blessé entra, se traînant sur son derrière. L'agresseur le suivait et l'aïda à se placer.

— Alors ?

— Alors, dit l'interprète, voilà : les gens du village étaient réunis pour battre le mil. Le père de celui-là devait 13 fr. 50 au grand. Le grand dit : « Donne-moi l'argent que me doit ton papa. »

L'autre répondit :

— Donne-moi un délai.

Le grand dit :

— Ça va te coûter cher.

L'autre le traita de « petits yeux ». Sous cette grave injure, le grand le tailla avec son coupe-coupe.

— Pourquoi as-tu fait ça ?

— Allah ! Iaké ! Iaké ! C'est

l'autre répondit :

— Donne-moi un délai.

Le grand dit :

— Ça va te coûter cher.

L'autre le traita de « petits yeux ». Sous cette grave injure, le grand le tailla avec son coupe-coupe.

— Pourquoi as-tu fait ça ?

— Allah ! Iaké ! Iaké ! C'est

l'autre répondit :

— Donne-moi un délai.

Le grand dit :

— Ça va te coûter cher.

L'autre le traita de « petits yeux ». Sous cette grave injure, le grand le tailla avec son coupe-coupe.

— Pourquoi as-tu fait ça ?

— Allah ! Iaké ! Iaké ! C'est

l'autre répondit :

— Donne-moi un délai.

Le grand dit :

— Ça va te coûter cher.

L'autre le traita de « petits yeux ». Sous cette grave injure, le grand le tailla avec son coupe-coupe.

— Pourquoi as-tu fait ça ?

— Allah ! Iaké ! Iaké ! C'est

l'autre répondit :

— Donne-moi un délai.

Le grand dit :

— Ça va te coûter cher.

L'autre le traita de « petits yeux ». Sous cette grave injure, le grand le tailla avec son coupe-coupe.

— Pourquoi as-tu fait ça ?

— Allah ! Iaké ! Iaké ! C'est

l'autre répondit :

— Donne-moi un délai.

Le grand dit :

— Ça va te coûter cher.

POUR ET CONTRE

Les aveux de ce Beauvilliers qui, tranquillement, a assassiné son grand-père, sa tante, sa cousine, sont terribles... Il y a tellement d'inconscience féroce, tellement de bestialité dans ces aveux sinistres qu'on se demande s'il peut y avoir un cœur d'homme dans la poitrine de cet assassin.

Mais on voit que le bandit a méthodiquement calculé et réglé son crime. On voit qu'il a joué une comédie hideuse avant d'abattre sauvagement les siens.

On voit qu'il a réfléchi... C'est donc bien un homme qui assassina, un homme ayant la ruse, l'avidité, l'hypocrisie — et la raison — de l'homme.

Aucune bête de la jungle n'a jamais fait ce qu'a fait cet homme qui, d'après sa photographie, a l'air d'un demi-monsieur de tenue coquette, de belle chevelure...

— Son beau-frère l'aurait poussé au crime... On ne sait pas encore ce qu'il y a de vrai dans cette histoire... Mais, s'il en est ainsi, il faut retenir que le beau-frère assistait pieusement aux obscures des victimes. Et il faut retenir aussi qu'il était en train de déjeuner quand les gendarmes sont venus le saisir... Et il avait, paraît-il, justement, un appétit féroce...

— On voudrait bien, toujours, pouvoir donner un semblant de pardon à l'homme le plus misérable... On voudrait bien avoir toujours des sentiments, comme on dit, « humanitaires » (sans qu'on sache parfois ce que signifie le mot) ; on voudrait bien n'avoir jamais à prononcer que des paroles idylliques... Mais, en vérité, quand on voit quels monstres rôdent encore parmi les hommes, quand on découvre journellement de nouveaux forfaits commis par des bêtes féroces sachant lire, écrire, compter, on est bien obligé de convenir que les beaux temps de l'universelle bonté ne sont pas encore prêts à venir...

Malgré nos philosophes et nos poètes, en dépit de nos frères loix sociales et de tous nos progrès, nous restons dans la jungle, exposés à tout moment à voir bondir sur nous un tigre bipède, un tigre « conscient » — et électeur...

Hélas ! contre les tigres, les paroles continuent à ne rien valoir... Il faut être armé, armé, armé : une bonne arme, en certains cas, c'est encore le meilleur des sentiments humanitaires...

La justice doit rester armée — jusqu'aux dents — si elle ne veut pas être dévorée par les tigres... — Maurice PRAX

A LA QUATRIÈME PAGE : L'INCONNU, par Jacques CESANNE

L'aboyeur public qui proclame les inconvénients des habitants du village.

La femme adultère qui veut 20 francs de dommages-intérêts à son mari.

elle a reçu une sagaie dans la jambe.

— Eh bien ! trois mois de prison, hein ?

— Les notables disent qu'à cause des « petits yeux », cela en vaudrait bien quatre.

— Un mois de plus pour les « petits yeux » !

— Au suivant.

Deux noirs et une mouso enlèrent.

— Qu'est-ce qu'ils veulent ?

— Celui-là, dit l'interprète en montrant le plus petit, est un ancien traillier. Il revient de France. Celle-là est sa femme ; l'autre, c'est le frère du traillier. Le traillier, avant son départ, avait donné sa femme à son frère. Aujourd'hui, il porte plainte contre son frère, parce qu'il dit que son frère ne s'est pas occupé de sa femme.

— Elle n'est pas maigre, pourtant !

— Il dit que son frère lui a donné à manger et que, là-dessus, il est content. Mais le frère lui a fait grande injure et grand tort. Pendant ces deux ans, il n'a pas regardé sa femme. Il dit qu'en rentrant il pensait avoir un enfant ; qu'il n'en a pas ; qu'ainsi, il est pauvre. Il demande une indemnité.

— Vous voyez ça ! fit le commandant. Enfin !

Les deux notables ne roulaient plus. On leur demanda ce qu'ils en pensaient, selon la coutume. Ils se consultèrent.

— Ils disent, fait l'interprète, qu'il faut demander à la femme si c'est vrai.

— Rri ! fit la mouso. Ce qui voulait dire : c'est vrai !

— Alors, ils disent que le frère lui doit une indemnité.

— Qu'en pense le coupable ? demandai-je.

— Le coupable dit qu'il reconnaît avoir causé un dommage à son frère. Il dit que tu peux le condamner, qu'il est rempli de regrets comme le poisson l'est d'arêtes, mais que la femme de son frère ne lui plaisait pas !

Cela coûta trois cabris à ce délit-là !

On continua. Il entra encore une femme et deux hommes. Il s'agissait d'adultère. Le mari, la femme et le n'aman. Le mari était vieux, mais il avait un magnifique bou-bou ; la femme était Peul et portait sans voile une belle jeunesse. Le n'aman était pauvre : une ficelle, un peigne en fer.

Le mari dit :

— Ma femme a passé dix nuits dans la case de l'autre. Je demande cent francs.

— Il veut aussi le peigne en fer, dit l'interprète.

— Demande à la mouso si c'est vrai.

— Elle dit que c'est vrai.

— Demande-lui pourquoi elle a fait ça.

La mouso roucoula et la tête baissée, parla entre ses seins.

— Elle dit que lorsqu'il n'y a plus de mil dans sa case, on va en chercher ailleurs.

— Et le n'aman, qu'est-ce qu'il dit ?

— Il dit que c'est vrai.

— Les deux notables regardèrent longuement la Peul.

— Qu'est-ce qu'ils pensent selon la coutume ?

— Ils pensent que, la femme étant jolée, cent francs ce n'est pas trop cher.

— Et le peigne ?

— Qu'il faut qu'il rende le peigne.

Le n'aman ne possédait pas un cauris !

— Je le sais bien, dit le mari, alors qu'il vient travailler mon loup pendant un mois.

Tu acceptes ? demanda le commandant.

Le n'aman dit qu'il acceptait. Et ils repartirent tous les trois, gentiment.

L'affaire suivante était également celle d'un trio.

Cette fois le mari ne réclamait que trente francs.

— Allons ! vingt francs, fait le commandant.

— Toi comprendre, dit l'époux, mon femme c'est ma propriété. Quand j'ai prêté un animal, on fatigue mon animal, on me donne une indemnité. Mon femme est pareille mon animal : toi, comprends-tu, commandant ?

— Eh bien ! vingt-cinq francs !

— Non ! Trente francs.

Le n'aman intervint et lança :

— Quinze francs !

La mouso reconnaît-elle le délit ?

— Elle reconnaît.

— Seize francs ! dit le n'aman,

comme pris d'un remords de conscience.

Le mari voulait trente francs. On n'en finissait pas. Alors le commandant s'écria :

— Je dis vingt francs. Si les deux hommes ne veulent pas s'arranger, je fiche la mouso et le n'aman à la boîte.

— Ah ! non, ma commandant, dit le mari, pas ma mouso. J'ai pris les vingt francs.

L'affaire fut ainsi réglée.

Vaches, bourricots, femmes, on ne sort pas de ces cas. Mais pour les femmes, c'est bien moins grave : on s'entend plus facilement que pour les vaches !

Albert LONDRES.

SIX MALFAITEURS S'ÉTAIENT ASSOCIÉS POUR VOLER DES AUTOMOBILES

Le brigadier chef Delage et l'inspecteur Rouillon, de la police judiciaire, ont arrêté, sur mandat de M. Chomes, juge d'instruction, une bande de voleurs d'automobiles.

Trois d'entre eux assumaient la tâche de dérober les voitures — ils choisissaient, de préférence, des véhicules de 5 à 10 chevaux. Ces trois malfaiteurs étaient : Jim le jockey, trente-deux ans, à Paris ; Elyse-Roger Carpentier, dit le « Boxeur », mécanicien, trente ans, 127, rue Lavoisier, à Houllier ; et Jules Chollier, trente et un ans, 18, rue Duperré.

Les voitures volées étaient dirigées par eux sur le garage tenu par un quatrième associé, Fernand Vandervelde, vingt-six ans, 170, boulevard Voltaire, à Asnières. Là, le cinquième sociétaire, Jean-Elie Galland, trente-sept ans, se disant ingénieur et demeurant 14, rue Saint-Senoise, à Paris, s'employait à maquiller les plaques des châssis, à changer les numéros, avec l'aide d'un sixième complice, André Delaporte, mécanicien, trente ans, 3, rue de l'Orne, à Asnières.

LES FÊTES BELGES DE PARIS

Dix ans juste après la bataille des Flandres, qui libéra leur terre captive et leurs villes martyrisées, mais qui leur coûta leurs plus cruelles mutilations, les Belges de Paris ont voulu célébrer à Paris, la fête de la victoire. Ils ont voulu à l'initiative générale, à l'initiative jamais lassée de M. Kerkhofs, président de la Fédération nationale des invalides, qui a renoué ciel et terre pour construire, rue Vergniaud, l'abri, le cercle, le lieu de leur vie, leur infirmité et leur vaillance, S.A.B. le duo de Brabant, héritier du trône de Belgique, viendra aujourd'hui inaugurer ce monument. Des milliers d'anciens combattants belges sont venus des provinces où ils résident assister aux cérémonies et aux fêtes. Cinq trains spéciaux les ont débarqués hier, aux environs de 13 heures, à la gare du Nord, sur des quai encombrés d'une foule enthousiaste d'officiels et de curieux.

Le premier convoi amena sept cents anciens soldats de Gand, la ville d'art célèbre que l'armistice nous évita de prendre d'assaut au matin même du 11 novembre. Les wagons de toute sorte, belges, français, ex-allemands, étaient chargés de troupes. On y chantait, comme jadis dans les trains de permissionnaires. Mais des voix de femmes se mêlaient cette fois aux voix rudes des hommes. Dans le fourgon aux bagages, il y avait rien que trois ou quatre petites voitures à trois roues acrotchées, pour des invalides des jambes.

LA NUIT DE FEU

Grand roman inédit

PAR GASTON-CH. RICHARD

PREMIÈRE PARTIE.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

IV (suite)

Les chansons de Dick

— Tu gânerais sûrement plus d'argent à chanter qu'à casser des briques et du charbon, ajouta révérence le père Pascal.

— Eh ! les gars ! fit tout à coup un apprenti à mi-voix, la demoiselle qui est là, à écouter.

Tous y compris Dick, se retournèrent, et Geneviève, ainsi découverte, s'avança.

— Vous chantez très bien, monsieur Dawson, dit-elle à Dick, avec un charme sourd. Et j'ai pris avec un grand plaisir à vous entendre.

— Vous êtes très aimable, mademoiselle, et aussi très indulgente, car, en vérité, c'est là un pauvre concert, bon pour des ouvriers comme nous ! riposta Dick.

Sa voix avait pris un accent après et railleur qui émut Geneviève presque douloureusement.

— Oserais-je pourtant vous prier de chanter autre chose ? demanda la jeune fille avec un peu de contrainte.

— D'un « vingt » vous supplément :

— Oh ! oui ! oui ! Dick. Encore une chanson !

— La *Lavandière*, Dick !

— Non ! non ! le *Rouet*...

— Oui ! le *Rouet*, Dick, implora une brunoise de seize ans, que son audace rendait toute rouge.

— Soit, le *Rouet*, pour vous faire plaisir, Isabelle !

Il n'avait pas regardé Geneviève. Ses doigts fermes et souples sur les touches de nacre ébréchées d'une mélodie monotone, cependant qu'avec ses lèvres il imitait le bourdonnement d'un rouet en pleine marche.

Geneviève, le cœur brusquement serré, baissait la tête à l'enfant.

Et Dick chanta :

*File ! File ! à vieux rouet...
Ce n'est encore qu'un rouet
Sous les doigts, petite fille,
Tu es belle, à jeune mère !
Sous la main point encore ne brille
Comme un fil d'argent...*

*File ! File ! à vieux rouet...
On exerce ton rouet
C'est ton vœu, à jeune mère !
Que tu tisses maintenant
Tu seras, demain, l'épouse
D'un bon mari, à jeune mère !*

Il releva les yeux vers Geneviève et leurs regards se rencontrèrent. Elle baissa le front et rougit. Et sa voix, à lui, se fit plus profonde quand il reprit :

*File ! File ! à vieux rouet...
Sous la barre et le droquet
Tu es belle, à jeune mère !
Va ! file ce beau lin blanc
Et fais-en, doucement, une robe.*

Une tendresse grave et sincère vibrât dans sa voix. Et tous, l'âme ravie, charmée, écoutaient ce chant de la vie qui faisait, en eux, s'éveiller de la grâce et de la peine, de l'émotion et de l'amour.

LE CONCOURS DE LA "MAISON FAMILIALE"

LA MEILLEURE MAISON INDIVIDUELLE DANS LE CADRE DE LA LOI LOUCHEUR

Nous publions demain le règlement du concours de la Maison Familiale. On sait qu'il s'agit de nous présenter les plans d'une maison individuelle, conçue dans le cadre de la loi Loucheur, et que le projet primé, exécuté par nos soins, en grandeur naturelle, sera exposé au prochain Salon des arts ménagers.

Le cadre de la loi, en effet, est rigide, en ce sens qu'il comporte certaines obligations d'ordre financier (maximum du prix de la construction) et d'ordre technique (standardisation de certains éléments de la construction). Mais dans ce cadre rigide, toutes les conceptions personnelles sont permises, et le talent, l'imagination, le génie propre de chaque constructeur peuvent se donner libre carrière.

Le règlement du concours de la Maison Familiale précisera dans quelles limites peuvent se mouvoir les concurrents et sous quelle forme ils doivent présenter le résultat de leurs travaux. Il a été élaboré par une commission, celle-là même qui constituera le jury chargé de choisir le meilleur projet. Cette commission est composée, disons-nous, de personnalités dont la haute compétence donnera aux concurrents toute garantie. En voici la liste :

M. André Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, vice-président du conseil d'administration de l'Office national des recherches et inventions ; J.-L. Breton, sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut, directeur de l'Office national des recherches et inventions ; Strauss, sénateur, ancien ministre ; Landry, député, ancien ministre ; Henri Sellier, conseiller général de la Seine, directeur de l'Office des habitations à bon marché de la Seine ; Dautry, directeur des chemins de fer de l'Etat ; Lucien Romier ; Tournaire, architecte, membre de l'Institut ; Pontremoli, président de la Fédération des sociétés françaises d'architectes ; Lemaresquier, architecte ; Perret, architecte ; André-J.-L. Breton, député, commissaire général du Salon des arts ménagers.

Dans notre prochain article, nous exposerons les conditions générales du concours de la Maison Familiale.

LE CONCOURS DE DÉGUSTATION DES SOMMELIERS DE PARIS

L'Union des sommeliers de Paris avait organisé hier, au siège de l'Association professionnelle des restaurateurs et limonadiers, son concours de dégustation, qui constitue la grande épreuve annuelle. Quatre-vingt-cinq concurrents y prenaient part.

Le programme de l'épreuve inscrivait à sa « carte » huit épreuves différentes : pommar, chambrin, corton, musigny, mercurie, moulin-à-vent, hermitage et châteaufort-du-pape. Assis devant huit verres vides numérotés, que l'on emplissait en leur présence, les concurrents devaient, par l'œil, l'odorat et le goût, discerner et nommer, sur une feuille d'épreuve, les côtes de Nuits, côtes de Beaune, crus du Maconnais ou du Rhône. Ils devaient, en outre, indiquer l'ancienneté des vins et les classer par valeur marchande.

Le premier classé est M. Schultz, sommelier depuis huit ans et demi dans un restaurant des Champs-Élysées. Agé de trente-deux ans, il est originaire de Mittelwiltz (Haut-Rhin) et fils d'un vigneron de cette région qui comprend les crus fameux de Ribeauvillé et de Turckheim. Le second est M. Cavé. Le troisième, M. Le Cudennec, fut le lauréat de l'an dernier. Le doyen des sommeliers, M. Chaleix, actuellement en retraite et qui compte, à soixante-sept ans d'âge, cinquante ans de profession, obtint la cinquième place.

Ces heureux concurrents auront à se répartir divers prix, dont le premier comporte, outre une somme de 1.000 francs en espèces, un challenge consigné par un objet d'art de 5.000 francs.

UNE LETTRE DE M. MONTIGNY A M. PAUL-BONCOUR

M. Jean Montigny, député de la Sarthe, a adressé hier à M. Paul-Boncour, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, une lettre pour lui demander s'il n'y aurait pas intérêt à réunir le plus tôt possible ladite commission, étant donné, dit-il, qu'elle ne s'est pas réunie depuis le départ des Chambres, et que la session de la S. D. N. a vu s'engager des négociations entre les alliés et l'Allemagne, au sujet de la liquidation des difficultés léguées par la guerre.

M. Montigny estime que la commission pourrait délibérer sur le compte rendu que M. Paul-Boncour — qui a soutenu la thèse de la France à Genève — voudra sans doute lui faire.

Il croit, d'autre part, que M. Briand désire venir devant la commission et ajoute qu'il est décidé, pour sa part, à tenir le plus grand compte du désir que M. Briand pourra exprimer sur la date de discussion des interpellations déposées sur la politique étrangère.

M. PAUL MANTOUX EST NOMMÉ DIRECTEUR DU COMITÉ D'ACTION ÉCONOMIQUE ET DOMAINE

En remplacement de M. Elbel, nommé directeur des accords commerciaux au ministère du Commerce, le conseil d'administration du comité d'action économique et domaniale vient de désigner comme directeur M. Paul Mantoux.

M. Mantoux, qui avait été en 1919, lors de la conclusion de la paix, secrétaire et interprète du comité des Quatre, a rempli pendant plusieurs années les fonctions de directeur de la section politique à la Société des Nations.

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA NOUVELLE GARE DE L'EST

Dans un magistral discours, le ministre des Travaux publics envisage l'avenir de la circulation dans la capitale.

On avait laissé les échafaudages qu'on avait fait élever pour la pose de la première pierre, et tout un enchevêtrement de poutrelles, de câbles, de moulures pour ciment armé s'élevait vers le ciel gris. Un tapis sous un hangar et une petite estrade marquaient seuls l'endroit où le ministre des Travaux publics, M. Tardieu, se trouvait. A 3 heures sonnantes, accompagné de M. Yvan Martin, chef de cabinet, le ministre arriva, qu'accompagnaient M. Renaudin, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est ; le baron Javillier, vice-président ; M. Ribout, directeur de l'exploitation ; M. Gruzon, secrétaire général ; un nombre des invités l'on pouvait voir M. Bouju, président de la Seine ; M. Lemarchand, président du conseil municipal, et M. Fleuret, président du conseil général. Sur les échafaudages, des ouvriers et des employés de la compagnie regardaient.

M. Renaudin prononça une courte allocution. Il dit la difficulté de la tâche entreprise et déclara qu'en 1931, au lieu des dix-huit voies actuellement en exploitation, il y en aura cinquante. Ce qu'il traita ait été en quoi que ce soit, la même date les aménagements de la gare seraient terminés et, en regard de la statue de Strasbourg, celle de Verdun, autre ville héroïque, ornerait la façade nouvelle.

M. Tardieu lui répondit. M. Tardieu ne se paye pas de mots, il prononce des discours substantiels.

Après avoir félicité les dirigeants de la Compagnie de l'œuvre considérable qu'ils ont su accomplir, il a bien, le ministre envisage l'avenir.

— Le problème des gares de Paris, de toutes les gares de Paris, s'impose à nous de façon immédiate. Par plus de vingt ans de l'œuvre, le réseau a été augmenté, la situation, qui s'est faite, nous a fait, commentant vingt ans plus tard, pourrions-nous dire, nous mêmes méthodes ?

— Les conditions topographiques et immobilières se prêtent-elles à ces mêmes extensions ? C'est une première question.

— Mais surtout le développement frénétique de la circulation parisienne ne nous interdit-il pas de multiplier, dans le centre de la ville, par la suite, des difficultés de points de congestion redoutables ? C'est la seconde question et vous savez qu'après cela, il n'y a pas, pour la gare Saint-Lazare, y répondre.

— Alors c'est tout un ensemble de problèmes neufs qui se dressent devant nous et qu'on ne peut résoudre que par des solutions nouvelles.

— Transport hors de la ville non seulement du trafic marchand, — c'est déjà des conditions nouvelles — mais aussi de celui des voyageurs des grandes lignes ; réorganisation d'ensemble de la desserte de la banlieue ; la gare d'Orléans, cette banlieue, de la politique de construction et de logement que les pouvoirs publics viennent de mettre en mouvement avec la politique d'habitat, voilà ce qui nous préoccupe et nous inquiète.

— Les travaux dont des millions de Français ont le droit de réclamer l'achèvement.

— J'ai attendu que l'urgence des réalisations prime, à notre époque, celle des définitions. J'ai le droit de le répéter ici en disant que, dans l'œuvre de la gare Saint-Lazare, y répondre.

— Alors c'est tout un ensemble de problèmes neufs qui se dressent devant nous et qu'on ne peut résoudre que par des solutions nouvelles.

— Transport hors de la ville non seulement du trafic marchand, — c'est déjà des conditions nouvelles — mais aussi de celui des voyageurs des grandes lignes ; réorganisation d'ensemble de la desserte de la banlieue ; la gare d'Orléans, cette banlieue, de la politique de construction et de logement que les pouvoirs publics viennent de mettre en mouvement avec la politique d'habitat, voilà ce qui nous préoccupe et nous inquiète.

— Les travaux dont des millions de Français ont le droit de réclamer l'achèvement.

— J'ai attendu que l'urgence des réalisations prime, à notre époque, celle des définitions. J'ai le droit de le répéter ici en disant que, dans l'œuvre de la gare Saint-Lazare, y répondre.

ROBERT DESAILLY EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS

La onzième chambre correctionnelle a rendu hier son jugement concernant l'affaire de détournements de documents à la commission des réparations.

Robert Desailly a été condamné à deux ans de prison et 200 francs d'amende. Son ancien maître, Marie-Louise Desailly, a été condamnée à six mois de la même peine et 25 francs d'amende.

Les deux condamnés bénéficient de la loi de sursis. Lui, en raison de sa belle conduite pendant la guerre ; elle, en raison de ses services de guerre et de sa franchise tant au cours de l'instruction que des débats.

MISE EN LIBERTÉ DE MARIA SIMONETTI

La chambre des mises en accusation s'est prononcée sur la demande du gouvernement belge, qui réclamait l'extradition de l'anarchiste italienne Maria Simonetti, condamnée à perpétuité dans l'attentat commis à Liège contre le pape italien Léon XIII.

M. Henri Torrès et Gérard Rosenthal s'opposaient à cette prétention, faisant valoir que la nature de l'infraction, l'affaire. La chambre des mises en accusation a fait sienne cette thèse et a donné l'ordre d'élargir immédiatement Maria Simonetti.

Cinq bataillons de dragons portés vont être constitués

Un décret du ministre de la Guerre vient d'ordonner la constitution de cinq bataillons de dragons portés formant cinq régiments, à raison d'un bataillon par division de cavalerie.

neige, derrière des troupes de bêtes à fourrures précieuses : renards bleus, zibelines, lièvres des neiges, martres, foules, castors, lynx bleus, ours terribles, etc. Et les recherches, les découvertes de pépites énormes, les amas d'or au fond des grottes froides.

L'é-mé, des souvenirs confus, des « anciennes lectures surrêalistes, en eux, magiques et beaux... »

Quel, lui, passionné comme ce doit être ! murmura la jeune fille, comme si elle se parlait à elle-même.

— Passionné, peut-être... car elle vous laisse libre — à vos risques et périls — de faire tout ce que vous voulez, à condition de ne pas aller à la gare de Nord, à 14 heures, S.A.B. le duo de Brabant, à 14 heures, cérémonie d'inauguration, 9, rue Vergniaud.

Au « Petit Parisien »

L'harmonie de la Fédération nationale des invalides d'Anvers est venue, à 9 heures, donner un concert au « Petit Parisien ». Après l'exécution de la marche du 7^e de ligne et de la *Marseillaise*, M. Debock, délégué de l'Union nationale des officiers invalides de guerre, a prononcé quelques paroles aimables pour le journal et ses directeurs. Puis le lieutenant Courtin, chef de musique, a fait exécuter la *Brabançonne*. Un de nos collaborateurs a salué et remercié les musiciens de l'harmonie. Le capitaine Hamels, président de l'harmonie, a répondu en une brève allocution patriotique.

nos camarades sont de mon avis. Je le lui ai déjà dit, qu'il n'est pas à sa place à la chaudière. Il sait des tas de choses, et c'est à cause de l'ennemi, l'ennemi, il pourrait faire un voyageur et ne pas rester au charbon toute sa vie.

— C'est vrai, ça ! dirent quelques hommes.

— D'autant plus, ajouta Geneviève à mi-voix, que vous occupez l'emploi d'un pauvre homme incapable, peut-être, de faire autre chose, et que, par conséquent, vous empêchez un malheureux de gagner son pain.

La main Pascal arrivait, tenant à la main droite une corbeille d'osier remplie de cerises et à la main gauche une carafe tout embuée et pleine d'eau très fraîche, que coulait un verre de gros cristal.

— Tenez, mademoiselle Geneviève, dit-elle, régalez-vous à loisir.

Geneviève prit quelques cerises et les mangea... Dick, à qui elle avait tendu la corbeille, la passa à ses voisins sans y prendre garde.

Quelle profession exercez-vous ? demanda enfin Geneviève.

— Celle que tout le monde exerce : la mendicité, les mercenaires, les fonctionnaires et les policiers. J'étais chasseur de fourrures et chercheur d'or ! répondit le jeune homme.

— Chasseur de fourrures... Cherchez d'or... répéta Geneviève.

La main mystérieuse, le pouvoir d'enchantement des mots exerçait son influence occulte sur elle... comme sur tous ceux — mais à un degré moindre — qui l'entouraient.

Ils évaluaient d'éloquents combats, des péripéties poursuivies, des chevauchées folles à travers les champs de

NOS ÉCHOS IL PLEUT A PARIS...

Cette fois, les beaux jours semblent bien finis ! Avec le mauvais temps et l'heure d'hiver, c'est l'ère du travail qui recommence ! Nous avons tous regagné nos occupations citadines et la vie a repris son rythme habituel. Cela ne va pas toujours tout seul : on a parfois besoin du petit coup de fouet stimulant, le matin surtout. Pour l'un, c'est son tub, son quart d'heure de culture physique et son massage au gant de crin ; pour l'autre, c'est sa cigarette, cette première cigarette du matin, plus douce et plus nécessaire que toutes les autres. Pour d'autres, c'est le petit coup de blanc pris sur le zinc ; pour moi, je l'avoue, c'est mon café, mon délicieux Brésil doux et parfumé, que rien ne remplacera jamais et sans lequel je serais comme un corps sans âme.

Il est devenu le stimulant indispensable de mon activité. Au milieu des courses et des affaires, dans l'existence agitée et fiévreuse que nous menons, les nerfs sont de plus en plus mis à l'épreuve : la traversée des rues engorgées, les tribulations du téléphone, l'agitation du courrier qui attend pas sont autant d'inventions qui, au bout d'une journée bien remplie, laissent le cerveau vide, les nerfs à plat. Heureusement, le café est là ! Bien noir, avec son chaleureux arôme, il infuse dans nos veines son ardeur, nous aide à rebondir chaque jour. Que deviendrais-je sans mon café ? le matin pour me réveiller, après déjeuner pour accélérer la digestion et reprendre allègrement le travail, et souvent encore le soir, quand je veux lire ou travailler une partie de la soirée ? « Mauvais pour le cœur », disent les esprits chagrins. Mais tous les médecins de mes amis sont de grands buveurs de café, et l'un d'eux, en souriant, m'a rassuré :

« Tonique et régulateur de la circulation, le café est mon meilleur ami depuis le bachot, depuis mes premiers examens. Pour mes enfants, ajouta-t-il, le coupe de lait ; mais, sur eux aussi, il a une influence salutaire favorisant le développement osseux et la croissance. »

Douche du cerveau, vaporisateur d'optimisme et d'énergie, le café, comme toutes les bonnes choses d'ici-bas, a ses détracteurs ; mais les vrais amateurs savent ce qu'ils lui doivent, et c'est acquiescer une part de leur dette que de le proclamer bien haut. — J. E. D.

Les « Amis de la voiture » ont visité hier le Musée de la voiture et du tourisme, installé au palais de Compiegne. Cette visite, conduite par M. Sarrafin, directeur du conservatoire du palais, s'est terminée par un déjeuner intime. MM. Deschamps, président du conseil d'administration, Fournier-Sarrazin, maire de Compiegne, prononcèrent des allocutions.

Voici l'époque des froids et des brumes. Nous rappellerons à nos lecteurs que les dons de livres et de disques sont reçus par M. Eugène Figuière, président-fondateur de l'Œuvre des amis des gardiens de phares, 17, rue Camille-Prévost, à Paris, qui les fait parvenir à ces braves gens isolés en mer.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de Mme Camille Langlois, fille de M. Marcel Langlois, député de M. Langlois, directeur des Archives nationales, décédée le 20 octobre après une courte maladie. L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Neuilly. On se réunira à la porte du cimetière (rue Victor-Noir), le mardi 23 courant, à 10 h. 30. Le présent avis tient lieu d'invitation.

A PROPOS DU 2^e SALON DU FOYER

Le comité d'organisation du Salon du foyer vient d'avoir une idée fort heureuse. Il a décidé qu'un jury fonctionnera pendant la durée du Salon qui s'ouvrira le 26 octobre au Parc des expositions et se fermera le 13 novembre. Ce jury aura à choisir et à voter les articles qui paraîtront dans la presse française sur le 2^e Salon du foyer.

Le jury aura aussi à publier dans la presse quotidienne l'article ou l'ensemble le plus original sur ce Salon touchant un chiffre de 5.000 francs.

Ce chiffre est consacré à la Maison des Journalistes, qui désignera les cinq membres de la presse chargés, avec M. J. Briand, président d'honneur du Salon, M. Martel, secrétaire général de la Foire de Paris, et le docteur Grunberg, président de l'Association des journalistes, de former le jury de ce concours.

Un prix de 2.000 francs a été également voté pour l'auteur, professionnel ou amateur, de la maquette de l'édifice du 2^e Salon du foyer (1929).

Ajoutons que le Salon de 1928 s'annonce comme devant être d'un intérêt exceptionnel avec ses salons salubres de l'Alimentation, de l'Alimentation, la section de l'Art et l'exposition en action du Train de France, — que son succès est, dès à présent, assuré.

CONCOURS ENTRE LES JOURNALISTES

Le comité d'organisation du Salon du foyer vient d'avoir une idée fort heureuse. Il a décidé qu'un jury fonctionnera pendant la durée du Salon qui s'ouvrira le 26 octobre au Parc des expositions et se fermera le 13 novembre. Ce jury aura à choisir et à voter les articles qui paraîtront dans la presse française sur le 2^e Salon du foyer.

Le jury aura aussi à publier dans la presse quotidienne l'article ou l'ensemble le plus original sur ce Salon touchant un chiffre de 5.000 francs.

Ce chiffre est consacré à la Maison des Journalistes, qui désignera les cinq membres de la presse chargés, avec M. J. Briand, président d'honneur du Salon, M. Martel, secrétaire général de la Foire de Paris, et le docteur Grunberg, président de l'Association des journalistes, de former le jury de ce concours.

Un prix de 2.000 francs a été également voté pour l'auteur, professionnel ou amateur, de la maquette de l'édifice du 2^e Salon du foyer (1929).

Ajoutons que le Salon de 1928 s'annonce comme devant être d'un intérêt exceptionnel avec ses salons salubres de l'Alimentation, de l'Alimentation, la section de l'Art et l'exposition en action du Train de France, — que son succès est, dès à présent, assuré.

ROBES GEMEN & BOURG

Catalogues franco chez GEMEN & BOURG LUXEMBOURG-VILLE N°224 La plus importante Maison de Robes du monde

TOUJOURS ET PARTOUT LE COQ

ROI des Produits d'Entretien POUR MEUBLES ET PARQUETS

LAMES LECOQ

LEURS GRANDES QUALITÉS ONT FAIT LEUR GRAND SUCCÈS

ABONNET

VIN TONIQUE AU QUINQUINA

NE FAITES PLUS BOUILLIR VOS TISSUS pour les TEINDRE

ILS S'EN TROUVENT BIEN

MASIC TEINTURE EXTRA

teint de façon PARFAITE et DURABLE (Coloris chatoyant — Résiste aux lavages)

tous Tissus en toutes nuances SANS LES FAIRE BOUILLIR

Exister bien « MASIC » et ne pas se laisser « JICSO » — En vente partout (Société JICSO, Courbevoie)

LA NUIT DE FEU

Grand roman inédit

PAR GASTON-CH. RICHARD

PREMIÈRE PARTIE.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

IV (suite)

Les chansons de Dick

— Tu gânerais sûrement plus d'argent à chanter qu'à casser des briques et du charbon, ajouta révérence le père Pascal.

— Eh ! les gars ! fit tout à coup un apprenti à mi-voix, la demoiselle qui est là, à écouter.

Tous y compris Dick, se retournèrent, et Geneviève, ainsi découverte, s'avança.

— Vous chantez très bien, monsieur Dawson, dit-elle à Dick, avec un charme sourd. Et j'ai pris avec un grand plaisir à vous entendre.

**POUR LE DIPLOME
D'EXPERT-COMPTABLE**

présidence de M. René Delaporte et de M. Henri Plantagenès, président du comité central des experts, assistés de Mme Jeanne Julien et de MM. Audouy, Dussaux, Seconda, Sorrel et Chapelin. La réunion avait pour but la défense des intérêts corporatifs et l'assemblée approuva, à l'unanimité, les démarches faites par le comité auprès du ministre de l'Instruction publique pour l'établissement d'un statut définitif concernant latribution des diplômes et brevets d'experts-comptables. L'assemblée donna ensuite pleine liberté au comité pour qu'il

perts-comptables. L'assemblée donna ensuite toute liberté au comité pour qu'il

celui-ci reprenne son action de défense au moment opportun.

CAEÉS

CAFES DAMOY

IL N'EST PAS DE
MEILLEURS CAFÉS

SÉBASTOPOL 250 m 6.20
Très net et bon marché

ARMATEUR 6.70

Vigoureux et parfumé

TASSE

Fin corsé, parfait

Province :
Types Export : 0.20 en plus

CHUP VENTE DIRECTE
H. CORDENNER

CUIR à la CORDONNERIE
Tarif au 20 Octobre 1921
CROUPONS PAYS LISSÉS :
36, 39, 41 francs le kilo
CROUPONS Saladéros lissés
28, 32 francs le kilo
CROUPONS CUIR FORT
pays 39 fr., saladéros 35 fr. le kilo

GROUPONS Étrangers lissés :
19, 22, 26 francs le kilo
groupons secondaires : 12 et 15 francs
Envoi contre remboursement à partir de 5 kilos
DÉPÔT DE CUIRS À SEMELLES
44, rue Volta, 44, PARIS (3^e) Métro : Arts-et-Métiers

Roses *les Fruits*
et des *Fleurs*
demandes aux Grandes Roseraies
du Val de la Loire - Orléans
LE CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO.

Modèles

bénéfice
ETRIC façon loutre entièrement
bas Oppossum d'Amérique
845 fr

travail fourreur doublé broché soie. 945 fr.
exclusivement réservés à notre
tail et vendus sur place seule-
succursale de luxe.

HAUSSMANN
■
D'AUTRE PART 
rs locaux même de fabrication
QUE DE CLAIR

sements CÉGÉTO continuent
en vente spécialement réservée
à la clientèle de détail.

liens : Manteaux, Renards,

à toutes fourrures aux mêmes
aux fourreurs, avec de larges
és de paiement (jusqu'à
nsualités), la première 30
seulement après la livraison.

LES ÉTABLISSEMENTS

GRITO
Maison de Fourrures

PETITES ANNONCES CLASSÉES

SPECIALITÉS POUR FORAINS
Gagnez de l'or en vendant mercerie. Prix inconnus. Tarif Soc. Lagel, 118, r. du Temple

AVIS
Marchands et Revendeurs

Le Stand des Négociants

Gros — Demi-gros
90, rue Saint-Jacques. Archives 62-71
Informez sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir des lots formidables de marchandises pour l'hiver : CHEMISES EN TOUS GENRES, SOUS-VETEMENTS, LAUNAGES, BAS, CHAUSSETTES, GANTS POUR CHAUFFEURS, COUVERTURES, CHAUSURES DE PEAU, VÊTEMENTS EN LAIN, VÊTEMENTS AMÉRICAINS ET VÊTEMENTS CUIR, BOTTES DE CAOUTCHOUC ET CUIR, à des prix défiant toute concurrence. Dans votre intérêt, achetez chez nous.

BAS et CHAUSSETTES
Demi, tricoté, filer grainé. Sensationnel.
CENTRALISATION 6056, 47, r. Cléry, Paris

Baisse 1 fr. s. pouxé, 0,50 s. cousin, abat-jour. Leroux, 73, r. Temple, Paris.

Foulards de soie 90x90
ECHARPES en laine et en soie
Carrés crêpe de Chine
et satin imprimé.
CACHE-COLS tricotés
GROS STOCK

Demandez nouveau tarif franco

EUSTACHE

167, rue du Temple, Paris

6, rue des Francs-Maçons, Saint-Etienne

FORAINS à la vente de l'argent en dem.
son état, à 100 fr. l'unité, à P.
à J.-R. MAUVIEUX, 66, r. de Bondy, à Paris.

PARAPLUIES

Tout-pouce couleurs. Prix sans concurrence.
BONDADE, 94, rue Balard, Paris (15^e).

OFFRES D'EMPLOIS

Divers

Correspondent-traducteur est demandé 19
langues baltiques, allem., angl., française.
Ecr. av. réf. Fromont, Villefranche (Rhône)

Chauffeurs poids lourds

pour services de nuit. Paris-Tours.

Industrie

S.E.C.M., 171-189, bd du Havre, Colombes, dem.
AUJOURD'HUI de fabrication d'OUTILS
OUTILS pour outils à découper et à
emboutir. TOURNERS sur Warner. Se prés.
Malliot, 63, rue Champmerlei, desc. 4-Chémins.
On dem. dessinateurs d'exécution, dessina-
teurs d'outillage, bons calculateurs. Se prés.
au bureau de l'usine, 171-189, bd du Havre,
du Havre, Colombes, Tram 62 porte Malliot,
63 porte Champmerlei, descendre-Chémins.
Dessinateur en carrosserie p. dessin de pré-
sentation. S'adresser au directeur de la fabri-
quante par la Carrosserie GALLÉ, 80, av.
J.-B.-Clement, Boulogne-s-Mer. Se présent.

BONS BOUX POUCHOUX GUILLEUME SERRIER.
Bouillottes, brosses, balais, pinceaux, très infé-
ressante et stable. Visserie nationale, roue
des Usines, Saint-Maurice (Seine).

BUREAU DE PLACEMENT
Agence St-Augustin, 47, r. Laborde, Paris-8.
Algerie, 60, rue de la République, Algiers.
r. de ch., mén., débutants, Gros Keres.

COURS ET LEÇONS
Apprenez coiffure, taille, ond., manuc., barbe,
plis, cours à J. C. Jacques, 16, r. Pyramides,
Paris-1.

FERMES
Je vends ma ferme de 140 hect., 110.000 fr.
Elvy, 85 bis, r. de Longchamp, Neuilly (Sein.).

ACHATS d'ARTICLES de PROPRETES
Vendre appartements meublés, r. Charbon-
niers, 19, Paris-10. Téléphone faire 34.60.
Facil. Schreibman, prop., 70, fg St-Denis.

TRANSPORTS - et DEMENAGEMENTS
Déménag. auto tous pays, prix red. p. envoi.
Rouzier, 20, r. Nollet, Paris, Marcadet 26-30.

OBTENS PERDUS
Perdre, hier soir, 15 g., monnaie d'averse (Lain-
S (seul-o), 3 boules super. métal. Strains

CHAPPELLE. Les Rapiet, tire rec. à M. (P)
garage Saint-Sulpice, r. Robineau, Paris (20)

DIVERS
Achat toutes armes. 140, rue Lafayette, Paris.

ORFÈVRES
GORON 08, rue ch. st-Jacques, Paris. Rena.
Rech. Surv. S. r. P. Berri. Elysées 23

LE GUILLAUME, ex-insp. sûreté. Renseign.
Enquête av. mariage. Survell. Recherches
ss bis, Chaussée d'Antin. Trudaine 14-02

SOMMER 08, rue prévoy. par. 14-02
Rech. Surv. S. r. P. H. Loyat 07-27
Enquête av. mariage, surv. 40, Païem, ap. 2

5, RUE ETIENNE-MARCEL

Recherches privées
SUCCESION. COUILLIN Ernestine-Louise né
1857 et BOULADE Octave-Lucien né 1888 rec.
par Merlaud, 65, rue d'Amsterdam, Paris.

LA ROSÉE BORDELAISE REMPLACE
ET TOUTES LES BOISSONS **LE VIN**
5^{fr} 70 llt. Fe dom. & ven. 6.60
RESTAUX, 35, rue Nationale, PARIS
DEPOT : 11, rue de Turenne

GRATUITEMENT
une montre est offerte à tout
acheteur d'une bicyclette
"EQUATOR"
payable en 14 versements
Catalogue francs sur demande
74, Avenue des Juveries, PARIS (19^e)



OPLEXIA
or plaque
inaltérable
rachète — usages
chez tous les bijoutiers



SIBON

ABBEILLE
Remède efficace et souverain, contre
**ASTHME. EMPHYSEME
TOUX. RHUME. BRONCHITE
COQUELUCHE. CATARRHE**
ET TOUTES LES MALADIES
DES VOIES RESPIRATOIRES
Dans toutes Pharmacies. Modèle unique 101/104 (cont. 15 g.)

Baume Tue-Nerf Miriga
Guérison instantanée, radicale de
MAUX DE DENTS
Sous préparation permanente d'affaiblissement,
14 b. 20 toutes pharmacies. Expt. P. - 14 b. 20
adres. P.P. GIRAUD, P. - 8. R. DUTY, LYON-OSILLON

